

LA BOÎTE À OUTILS

Santé – Sécurité Environnement

Florence GILLET-GOINARD
Christel MONAR

4^e édition

64 outils
clés en main

+ **4** vidéos
d'approfondissement

DUNOD

Mise en page : Belle Page

Couverture et maquette : mokmok.agency

Image outil 3 : © bsd - Shutterstock.

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, Paris, 2010, 2013, 2017, 2021

11, rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN 978-2-10-082481-6

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

VOUS AUSSI, AYEZ LE RÉFLEXE

Boîte à outils

Des outils classés par dossiers thématiques

5 DOSSIER

IMAGE DE MARQUE ET NOTORIÉTÉ

“ Être le meilleur est bien, car tu es le premier. Être unique est encore mieux car tu es le seul. ”

Wilson Kanadi

Une présentation visuelle de chaque outil

Exercices



EXERCICE 1 : PRÉLÈVER DE CONCENTRATION

- Fermez les yeux, représentez-vous le chiffre 1.
- Lorsque vous le voyez clairement en pensée, effacez de votre esprit l'image du chiffre 1.
- Représentez-vous le chiffre 2. Continuez ainsi jusqu'à 10.

EXERCICE 2 : LA MÉTHODE DE « L'ÉCOUTE AVEC LE CŒUR »

» La technique se résume en cinq questions

1. Que s'est-il passé ?

Quelle émotion avez-vous ressentie ?

Qu'est-ce qui a été le plus difficile pour vous ?

Outil 33 Le Personal Branding

“ Aujourd'hui, à l'ère de l'individu, vous devez être votre propre marque. ”
Tom Peters

En quelques mots

Le Personal Branding ou la gestion de sa marque personnelle est un outil de réflexion et de mise en œuvre d'actions définies visant à contribuer à la construction de son image personnelle. En marketing de soi le Personal Branding est l'ensemble des moyens techniques et canaux que l'on va utiliser afin de construire son identité de manière visible et se promouvoir de façon pertinente et efficace. À l'instar des entreprises qui créent des marques, les individus développent leur notoriété et travaillent leur image. Il est possible d'être utile de construire et mettre en avant sa propre « marque ».

LES COMPOSANTES DE LA VALEUR DE L'EXPÉRIENCE POUR LE CLIENT

Composante de la valeur perçue	Résultats apportés par l'entreprise à l'origine de cette valeur
Maîtrise Fait économiser ou gagner de l'argent	des offres spéciales, de ventes flash, de rabais, de gagner ses clients et de départs gratuits
Fiabilité Fait gagner du temps ou respecte l'engagement soulevé par le client	une ouverture, une livraison, un service

Des exemples, cas ou exercices pour approfondir



La Boîte à outils

DES OUTILS OPÉRATIONNELS TOUT DE SUITE

MEGA Boîte à Outils

Agilité – 100 outils

Coordonnée par N. Van Laethem

Manager leader – 100 outils

Coordonnée par P. Bêlorgey,

N. Van Laethem

Digital en entreprise – 100 outils

Coordonnée par C. Lejealle

Petite Boîte à outils

Génération de Leads

P. Gastaud

Instagram

C. Pellerin

Podcast

V. Béjot

MÉTIER

Acheteur, 3^e éd.

S. Canonne, Ph. Petit

Auditeur financier, 2^e éd.

S. Boccon-Gibod, E. Vilmint

Chef de projet, 3^e éd.

J. Maes, F. Debois

Chief Digital Officer

E. Métais-Wiersch, D. Autissier

Chief Happiness Officer

A. Motte, S. Larabi, S. Boutet

Coaching, 3^e éd.

B. Ammiar, O. Kohneh-Chahri

Commercial, 3^e éd.

P. Bêlorgey, S. Mercier

Communication, 4^e éd.

B. Jézéquel, Ph. Gérard

Community Manager, 2^e éd.

C. Pellerin

Comptabilité, 3^e éd.

B. Bachy

Consultant, 2^e éd.

P. Stern, J.-M. Schoettl

Contrôle de gestion

C. Selmer

Création d'entreprise, 2021

C. Léger-Jarniou, G. Kalousis

CSE

A.-L. Smaguine

E-commerce, 2^e éd.

C. Delabre

Expérience client 3^e éd.

L. Chabry, F. Gillet-Goinard, R. Jourdan

Formateurs, 4^e éd.

F. Bouchut, F. Cuisiniez, I. Cauden

Freelance

S. Moran

Inbound marketing et growth hacking

S. Truphème, Ph. Gastaud

Libraire

C. Meneghetti, J.-C. Millois

Management, 2^e éd.

P. Stern, J.-M. Schoettl

Manager de managers

A. Hamayon, J. Isoré, J.-P. Testa

Marketing, 3^e éd.

N. Van Laethem, B. Durand-Mégret

Marketing digital, 2^e éd.

S. Truphème, Ph. Gastaud

Négociation, 2^e éd.

P. Stern, J. Mouton

Qualité, 4^e éd.

F. Gillet-Goinard, B. Seno

Responsable financier, 3^e éd.

C. Selmer

Ressources Humaines, 3^e éd.

A. Haegel

Speaker-conférencier

C. Morlet, B. Deloupy

TPE

G. Ducret

COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Accompagnement professionnel

M.-L. Barthélémy, H. Le Pennec

Analyse des données

C. Coron

Animer vos réunions

F. Gillet-Goinard, L. Maimi

Conduite du changement et de la transformation, 2^e éd.

D. Autissier, J.M. Moutot, K. Johnson, E.

Métais

Créativité, 3^e éd.

F. Debois, A. Groff, E. Chenevier

Design management

B. Szostak, F. Lenfant

Design thinking

E. Brunet

Développement durable et RSE

V. Maymo, G. Murat

Dialogue en entreprise

A. Stimec, A. Benitah

Écrire pour le Web

M. Gani

Écrits professionnels

V. Le Broussois

Efficacité professionnelle, 2^e éd.

P. Bêlorgey

Facilitation

E. Brunet, A. Monot

Gamification

A. Duarte, S. Bru

Gestion des conflits, 2^e éd.

J. Salzer, A. Stimec

Innovation, 2^e éd.

G. Benoit-Cervantes

Innovation managériale

D. Autissier, É. Métais, J.-M. Peretti

Intelligence collective, 2^e éd.

B. Arnaud, S. Cahn

Intelligence économique

C. Deschamps, N. Moinet

Lean, 2^e éd.

R. Demetrescoux

Leadership, 2^e éd.

J.-P. Testa, J. Lafargue, V. Tilhet-Coartet

Management à distance

S. Levillain

Management transversal, 2^e éd.

J.-P. Testa, B. Déroutède

Marketing vidéo

T. Gasio

Micro-entrepreneur, 2^e éd.

C. Selmer, J. Hellart

Mind mapping, 2^e éd.

X. Delengaigne, M.-R. Delengaigne

Mon parcours professionnel

F. Gillet-Goinard, B. Seno

Organisation, 2^e éd.

B. Pommeret

Orthographe

A. Ponsonnet

Pensée visuelle

C. Tsiang, B. Lhuillier

Prendre la parole en public

A. Leibovitz

Réseaux sociaux, 4^e éd.

C. Bladier

Santé - Sécurité - Environnement, 4^e éd.

F. Gillet-Goinard, C. Monar

Sécurité économique

N. Moinet

SEO

B. Thiers

Soft skills

N. Van Laethem, J.-M. Josset

Stratégie, 3^e éd.

B. Giboin

Stratégie Big Data

R. Rissoan, R. Jouin

Stratégie digitale omnicanale

C. Headley, C. Lejealle

Supply chain

A. Perrot, Ph. Villemus

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Améliorer sa mémoire

X. Delengaigne, C. Maitre, F. Masucci

Bien-être au travail, 2^e éd.

C. Huet, G. Rohou, L. Thomas

Confiance en soi

A. Leibovitz

Développement personnel

L. Lagarde

Gestion du stress

G. du Penhoat

Gestion du temps, 2^e éd.

P. Bêlorgey

Intelligence émotionnelle, 2^e éd.

C. Peres-Court, M.-E. Launet

Personal Branding

S. Moran, N. Van Laethem

Motivation

S. Micheau-Thomazeau, L. Thomas

Pleine conscience au travail

S. Labouesse, N. Van Laethem

Psychologie positive au travail

B. Arnaud, E. Mellé

Relaxation

L. Histel-Barontini

Santé au travail

C. Vasey

Dédicace

À nos enfants Théo, Tosca, Julie, Charlotte, Florie, qui représentent la nouvelle génération et qui, peut-être, à la lecture de cet ouvrage, auront envie de développer un comportement responsable vis-à-vis de notre planète et faire du monde du travail un monde plus sécurisé.

À tous ceux qui ont l'envie et la passion de changer le quotidien des entreprises pour préparer un avenir meilleur.

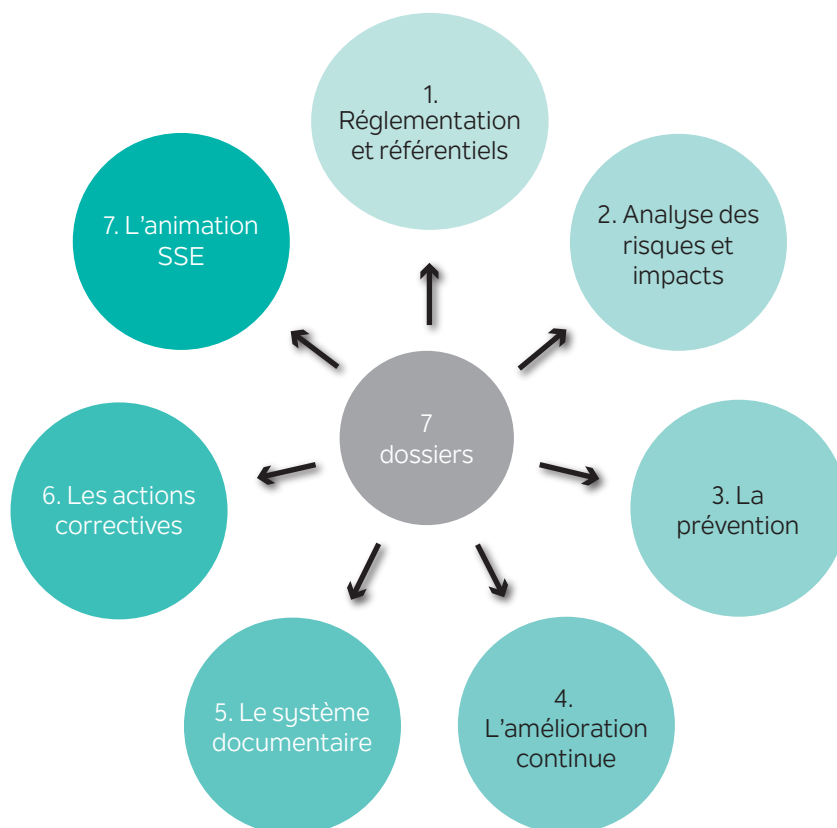
Avant-propos

La santé, la sécurité des salariés et la prise en compte de l'environnement sont des composantes clés du management des entreprises responsables qui veulent devenir des acteurs d'un développement durable et acceptable pour tous. Il s'agit d'un double défi que doivent relever les directions : celui d'assurer la sécurité et la santé de leurs collaborateurs (internes et externes) tout en cherchant sans relâche à diminuer leurs impacts environnementaux. Les démarches santé-sécurité, d'une part, et environnement, d'autre part, sont souvent intégrées dans les entreprises au sein d'un même système, du fait des caractéristiques communes des deux démarches. Ce sont ces caractéristiques que nous avons voulu développer dans cet ouvrage.

Ainsi, ces deux démarches sont structurées par de nombreux textes réglementaires incontournables qui fixent des directives et des contraintes à appliquer. Les deux référentiels, ISO 14001 V2015 pour l'environnement et ISO 45001 V2018 pour la santé et la sécurité au travail, aident à construire des systèmes de management. Ces textes clés sont détaillés dans le **dossier 1**. Ce dossier a bien sûr été actualisé pour cette nouvelle version et nous y avons intégré le référentiel MASE, l'ISO 50001 et la loi sur l'économie circulaire. Ces deux démarches sont également fondées sur une logique de prévention. Il s'agit de mettre en œuvre une organisation permettant de prévenir des risques. La santé, la sécurité et l'environnement ne s'improvisent pas. Seules les entreprises qui raisonnent anticipation des « risques » réussissent dans ces domaines. Pour éviter les accidents graves, il faut développer une culture de prévention, faire acquérir à tous un réflexe de maîtrise, refuser l'improvisation et combattre la négligence : ce sont les fils directeurs du management de la prévention.

Construire une organisation santé, sécurité, environnement (SSE), c'est donc identifier les impacts, les risques prioritaires (**dossier 2**) et mettre en place toutes les mesures de prévention adaptées (**dossier 3**). Dans cette nouvelle édition, nous avons ajouté des thèmes devenus incontournables aujourd'hui tels que le plan de continuité d'activité ou encore les facteurs humains et organisationnels. Au-delà de cette obligation de prévention, les systèmes de management santé-sécurité et environnement sont inscrits tous les deux dans une logique d'amélioration permanente : les outils associés à cette démarche sont développés dans le **dossier 4**, dans lequel nous vous proposons un nouvel outil « le tableau des parties intéressées ». Le système documentaire fait l'objet du **dossier 5**. Les procédures garantissent la formalisation des règles définies pour réduire les risques. Nous avons ensuite choisi de développer le thème de la résolution de problèmes et des actions correctives car nous ne pouvons parler de système de management SSE sans aborder la notion de progrès permanent appuyée par le retour d'expérience.

Vous découvrirez dans le **dossier 6** les outils associés Enfin, au-delà de ces outils techniques, il nous a semblé également fondamental de terminer ce livre par des outils associés à l'animation du système de management SSE. Nous avons donc complété cet ouvrage par des outils pour faire vivre la démarche au quotidien dans le **dossier 7**.



Sommaire des vidéos

Certains outils sont accompagnés de vidéos, accessibles par QR codes, qui complètent, développent ou illustrent le propos.

- **Outil 13** La veille réglementaire
- **Dossier 2** Réaliser une analyse de risques et d'impacts
- **Dossier 4** Inscrire la démarche dans une logique d'amélioration permanente
- **Outil 41** Les indicateurs et le tableau de bord SSE

Sommaire

	Avant-propos	6
DOSSIER 1	CONNAÎTRE LA RÉGLEMENTATION ET LES RÉFÉRENTIELS	10
	• <i>Outil 1</i> Les obligations en santé et sécurité	12
	• <i>Outil 2</i> Les obligations en environnement	14
	• <i>Outil 3</i> Le Code du travail et le Code de l'environnement	18
	• <i>Outil 4</i> La norme ISO 45001	22
	• <i>Outil 5</i> Le MASE	26
	• <i>Outil 6</i> La norme ISO 14001	28
	• <i>Outil 7</i> La norme ISO 50001	32
	• <i>Outil 8</i> L'économie circulaire	36
	• <i>Outil 9</i> La gestion des produits chimiques (REACH/ACD/CMR)	38
	• <i>Outil 10</i> Les ICPE (installations classées pour l'environnement)	42
	• <i>Outil 11</i> La gestion des déchets (réglementation)	46
	• <i>Outil 12</i> La réglementation transport TMD/ADR	48
	• <i>Outil 13</i> La veille réglementaire (avec vidéo ▶)	50
	• <i>Outil 14</i> La responsabilité du chef d'entreprise	52
DOSSIER 2	RÉALISER UNE ANALYSE DE RISQUES ET D'IMPACTS (avec vidéo ▶)	54
	• <i>Outil 15</i> Le document unique (DU)	56
	• <i>Outil 16</i> L'évaluation des risques SSE	58
	• <i>Outil 17</i> L'analyse des risques psychosociaux	60
	• <i>Outil 18</i> La qualité de vie au travail (QVT)	62
	• <i>Outil 19</i> La prévention de la pénibilité	64
	• <i>Outil 20</i> Le plan de prévention	66
	• <i>Outil 21</i> Le protocole de sécurité	70
	• <i>Outil 22</i> L'analyse environnementale initiale (AEI)	74
	• <i>Outil 23</i> L'analyse du cycle de vie (ACV)	76
	• <i>Outil 24</i> Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)	78
	• <i>Outil 25</i> Le bilan énergétique	80
DOSSIER 3	METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE PRÉVENTION	82
	• <i>Outil 26</i> L'accueil des nouveaux salariés	84
	• <i>Outil 27</i> Le règlement intérieur	86
	• <i>Outil 28</i> La visite médicale et l'avis d'aptitude	88
	• <i>Outil 29</i> La formation SSE	90
	• <i>Outil 30</i> Le registre de sécurité ou SSE	92
	• <i>Outil 31</i> Les EPC et EPI	94
	• <i>Outil 32</i> Les exercices incendie	96
	• <i>Outil 33</i> Le plan d'opération interne (POI)	98
	• <i>Outil 34</i> Les fiches réflexes	100
	• <i>Outil 35</i> Le plan de continuité d'activité (PCA)	102
	• <i>Outil 36</i> Les facteurs humains et organisationnels (FHO)	104

DOSSIER 4	INSCRIRE LA DÉMARCHE DANS UNE LOGIQUE D'AMÉLIORATION PERMANENTE (AVEC VIDÉO ▶)	106
	• <i>Outil 37</i> Le tableau des attentes des parties intéressées (PI)	108
	• <i>Outil 38</i> La politique SSE	110
	• <i>Outil 39</i> Les objectifs et cibles en SSE	114
	• <i>Outil 40</i> Le plan d'action SSE	116
	• <i>Outil 41</i> Les indicateurs et le tableau de bord SSE (avec vidéo ▶)	120
	• <i>Outil 42</i> Les audits internes	124
	• <i>Outil 43</i> La fiche progrès	126
	• <i>Outil 44</i> La revue de direction	128
DOSSIER 5	CONSTRUIRE UN SYSTÈME DOCUMENTAIRE	130
	• <i>Outil 45</i> Le manuel SSE	132
	• <i>Outil 46</i> Les procédures SSE	136
	• <i>Outil 47</i> Les consignes SSE au poste de travail	140
	• <i>Outil 48</i> Le tableau des informations documentées à conserver	142
	• <i>Outil 49</i> La fiche de fonction	144
DOSSIER 6	RÉAGIR À UN ACCIDENT OU À UNE NON-CONFORMITÉ	146
	• <i>Outil 50</i> Les accidents et maladies professionnels	148
	• <i>Outil 51</i> Le diagramme de Pareto	150
	• <i>Outil 52</i> Le QQOQCCP	152
	• <i>Outil 53</i> Le diagramme des 5M	154
	• <i>Outil 54</i> L'arbre des causes	158
	• <i>Outil 55</i> La fiche d'action corrective et préventive	162
DOSSIER 7	FAIRE VIVRE LA DÉMARCHE SSE AU QUOTIDIEN	164
	• <i>Outil 56</i> Le CSE/CSSCT	166
	• <i>Outil 57</i> Le tableau d'affichage	168
	• <i>Outil 58</i> La méthode des 5S	170
	• <i>Outil 59</i> Les audits de poste	172
	• <i>Outil 60</i> Le plan de communication	174
	• <i>Outil 61</i> Le plan d'animation	178
	• <i>Outil 62</i> Le flash info	180
	• <i>Outil 63</i> Les jeux SSE et challenges	182
	• <i>Outil 64</i> Les « éco-séco » gestes	184
	Liste des sigles	187
	Sites Internet	189

1

DOSSIER

CONNAÎTRE LA RÉGLEMENTATION ET LES RÉFÉRENTIELS

“

Le chemin le plus droit, le plus court et le plus sûr, celui dont jamais un gouvernement ne devrait s'écarter, est l'égalité devant la loi.

Émile de Girardin

Santé-Sécurité

- Les obligations de l'entreprise en matière de santé-sécurité
- Le Code du travail

Les principales réglementations

Environnement

- Les obligations de l'entreprise en matière d'environnement
- Le Code de l'environnement



L'importance de la réglementation

Le système de management santé-sécurité-environnement (SSE) a pour base la réglementation à laquelle toute entreprise doit se référer. Riche, évolutive, à la fois généraliste et spécifique, la réglementation est un élément qui n'est pas toujours facile à maîtriser. La hiérarchie des normes juridiques a existé de tout temps et partout dans le monde. Si l'on souhaite s'y retrouver, il faut comprendre comment cette hiérarchie s'organise et déterminer quels sont les textes applicables dans une entreprise. Pour identifier les exigences applicables, il est nécessaire de disposer d'une (ou plusieurs) source(s) : conventions internationales, règlements et directives européennes, lois, décrets, arrêtés, circulaires, codes, etc. Dans le cadre d'un système SSE, on différencie les réglementations applicables à la sécurité et à la santé du personnel, et celles liées à l'environnement. De plus, certaines réglementations touchent plusieurs domaines : ainsi, si le Code du travail aborde à la fois la santé et la sécurité au travail, la réglementation environnementale développe des exigences en matière d'environnement et de protection des salariés.

Une recherche permanente

Pour s'assurer de la conformité aux lois et autres règles normatives, une entreprise doit identifier la réglementation à laquelle elle est soumise pour chaque activité, les impacts environnementaux et les risques en matière de sécurité au travail auxquels elle doit faire face. Pour finir, elle doit mettre en place une veille réglementaire afin de faire face aux textes des réglementations nationales ou internationales susceptibles d'avoir une influence sur ses activités ou sa stratégie, et éviter de commettre des infractions. À ces textes réglementaires s'ajoutent aussi des référentiels internationaux sur lesquels un responsable SSE va s'appuyer pour créer un système de management environnement (ISO 14001), santé-sécurité au travail (ISO 45001), énergie (ISO 50001) ou MASE (Manuel d'amélioration sécurité des entreprises).

Les outils

1	Les obligations en santé et sécurité	12
2	Les obligations en environnement	14
3	Le Code du travail et le Code de l'environnement	18
4	La norme ISO 45001	22
5	Le MASE	26
6	La norme ISO 14001	28
7	La norme ISO 50001	32
8	L'économie circulaire	36
9	La gestion des produits chimiques (REACH/ACD/CMR)	38
10	Les ICPE (installations classées pour l'environnement)	42
11	La gestion des déchets (réglementation)	46
12	La réglementation transport TMD/ADR	48
13	La veille réglementaire	50
14	La responsabilité du chef d'entreprise	52



Outil

1

“
L'homme et sa
sécurité doivent
constituer la première
préoccupation de
toute aventure
technologique.

Albert Einstein

Les obligations en santé et sécurité

En quelques mots

L'employeur est soumis au travers du Code du travail et autres textes au respect des **dispositions légales en matière d'hygiène et de sécurité**. Il a une obligation générale de sécurité, de santé physique et mentale envers ses salariés : c'est une obligation de résultat. Cette obligation s'accompagne de la mise en œuvre de différents moyens pour y parvenir.

LES DOMAINES CONCERNÉS PAR LA RÉGLEMENTATION SST





POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Connaître et mettre en place les dispositions obligatoires pour assurer la sécurité de salariés. Cela impose d'effectuer une évaluation des risques pour identifier les dangers et les risques sur leurs lieux de travail et ainsi mettre en place des mesures pour maîtriser efficacement ces dangers et risques, pour faire en sorte qu'ils ne puissent porter atteinte à l'intégrité physique ou mentale des travailleurs.

Contexte

Les obligations générales en matière de sécurité sont décrites principalement dans la partie 4 du Code du travail et notamment l'obligation générale de prévention, l'évaluation des risques, les locaux et lieux de travail, l'information et la formation sécurité, la visite médicale, le travail temporaire et les interventions d'entreprises extérieures.



COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

1. **Recueillir la réglementation applicable** à son domaine d'activité en matière de santé-sécurité.
2. **Évaluer les risques professionnels** de l'entreprise : ils doivent être identifiés, classés et hiérarchisés dans un document unique (outil 15), y compris les risques psychosociaux (outil 17) et la pénibilité (outil 19).
3. **Analyser les risques** liés à l'intervention d'entreprises extérieures et les exigences associées : plan de prévention, protocole de sécurité (outils 20 et 21), permis de travail, etc.
4. **Définir et mettre en œuvre un programme de prévention** pour réduire les risques.
5. **Rassembler dans un registre unique de sécurité** les attestations, consignes, résultats et rapports des vérifications et contrôles techniques obligatoires (outil 30).
6. **Afficher les informations obligatoires** concernant les salariés et les consignes de sécurité.

7. Mettre en place une signalisation adaptée aux risques : panneaux d'interdiction (interdiction de fumer), panneaux d'obligation (port obligatoire des équipements de protection individuelle), panneaux d'avertissement (danger électrique) et panneaux de secours.

8. Mettre en place une information pour les nouveaux embauchés (outil 26).

9. Planifier et réaliser des formations à la sécurité (outil 29) : le salarié doit pouvoir bénéficier d'une formation pratique et appropriée aux risques auxquels il est exposé.

Une obligation de transparence sur la politique sociale est aussi demandée dans le cadre de la loi Grenelle II.

Méthodologie et conseils

Le Code du travail évoluant régulièrement, le chef d'entreprise et/ou le responsable santé, sécurité et environnement met en place une veille réglementaire (outil 13). Il organise ainsi régulièrement des audits internes afin de s'assurer de la bonne application de cette réglementation (outil 42). Les managers doivent également être impliqués car tout écart constaté met en cause leur responsabilité (outil 14).

Avant de vous lancer...

- ✓ **Prenez le temps de bien comprendre les textes.**
- ✓ **Mettez en place rapidement une veille réglementaire.**
- ✓ **Allez visiter une entreprise avancée en matière de santé-sécurité pour découvrir comment elle répond aux principales réglementations.**

Les obligations en environnement

“

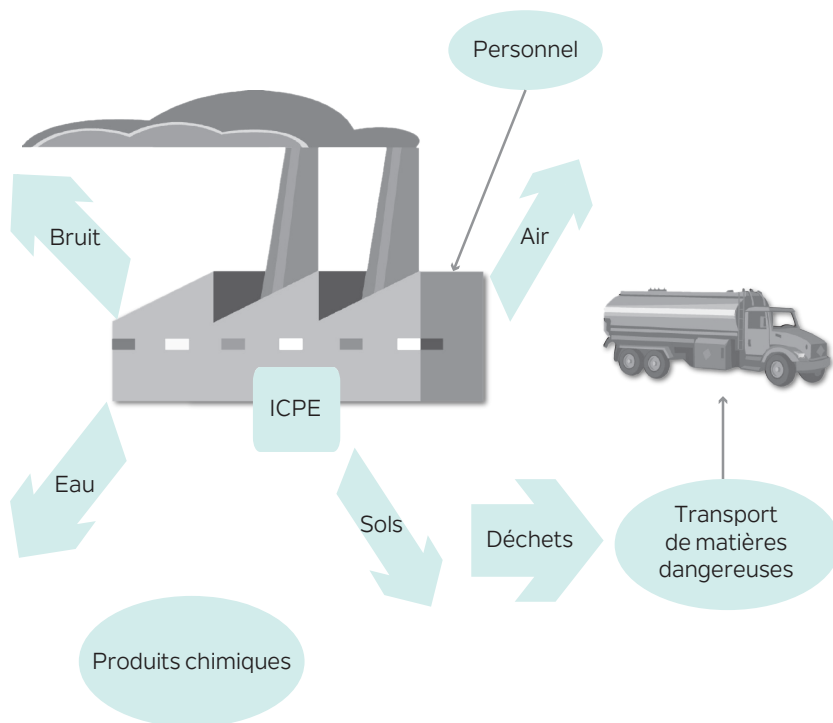
Si tu veux être un homme de valeur, apportes de la valeur à ton environnement.

Amor Yossa

En quelques mots

La **réglementation environnementale** repose sur une réglementation internationale et européenne, le Code de l'environnement, des textes sectoriels (liés aux activités) et des arrêtés ministériels et préfectoraux. Il existe aussi des réglementations pour chaque impact clé environnemental (air, eau, bruit, déchets...). La réglementation environnementale régleme le fonctionnement des activités et installations qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients pour l'environnement.

LES DOMAINES ÉNONCÉS DANS LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT





POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Fixer des exigences strictes sur les infrastructures de l'installation, sur les modes de transport et de stockage des substances utilisées, sur les émissions directes et indirectes associées aux procédés de fabrication.

Contexte

La réglementation environnementale ne cesse de se développer ; les exigences des autorités et des collectivités en matière de déchets, d'émissions polluantes et de biodiversité sont de plus en plus strictes ; les plaintes des riverains sur les questions de bruit et d'odeur ne font qu'augmenter... On ne peut donc plus ignorer que l'environnement est l'un des aspects importants de la gestion des entreprises.



COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

1. Faire un inventaire des activités de l'entreprise susceptibles d'interagir avec l'environnement, déterminer les impacts environnementaux et en dégager les plus significatifs (outil 22).

2. Repérer les obligations réglementaires : déterminer si l'entreprise est soumise aux exigences du Code de l'environnement qui fixe des règles relatives aux ICPE (outil 10), aux déchets (outil 11), à l'eau, à l'air, aux sols, aux nuisances sonores, aux nuisances olfactives.

3. Déterminer les implications pour l'entreprise (dossier d'autorisation, étude d'impacts, étude de dangers, organisation des secours, suivi des rejets et des consommations, gestion des déchets, vérifications obligatoires, tenue de registres, affichage...).

4. Évaluer la conformité des installations avec ces exigences et définir un plan d'action si besoin.

Méthodologie et conseils

- Pour s'assurer de la conformité réglementaire, la mise en place d'une veille réglementaire par une personne compétente est indispensable (outil 13). Elle doit disposer de tous les outils nécessaires pour réaliser ce travail (Code de l'environnement, revues spécialisées, sites Internet...). Il est également important de connaître le rôle des différents acteurs : préfet, maire, autorité environnementale, inspecteur des ICPE, ADEME, agence de l'eau, associations, etc., pour clarifier leur contribution.
- Le non-respect de la réglementation entraîne des sanctions très lourdes : la responsabilité civile et pénale des personnes morales et des dirigeants peut être mise en cause, des amendes et des peines de prison peuvent être encourues en cas de pollution (outil 14). Agir pour l'environnement, c'est agir pour notre santé !

Suite outil 2 →

Avant de vous lancer...

- ✓ **Connaître les exigences environnementales permet de mener efficacement les démarches administratives, de mieux gérer les situations d'urgence telles que les pollutions, et d'éviter des sanctions civiles et pénales très lourdes.**
- ✓ **L'évolution de la réglementation est très rapide et peut avoir des conséquences pour l'entreprise, d'où l'importance d'une veille réglementaire.**
- ✓ **Identifiez les sites Internet qui vous aideront à vous y retrouver en fonction de votre domaine d'activité (liste des sites en fin d'ouvrage).**